



Soins mère carte vitale et titre de séjour

Par SaRah

Bonjour,

Ma mère est gravement malade en Égypte et depuis des années elle souffre et dernièrement elle est hospitalisée depuis presque un mois. Elle n'est pas du tout en bon état de santé.

Comment je lui fais venir en France (quel titre de séjour ou visa) et comment ses soins pourront-ils être pris en charge par une carte vitale ou carte santé etc... ?

En vous remerciant infiniment par avance pour tout conseil en vous souhaitant une excellente journée,

* je suis française, ça pourrait changer la donne ? Ou faciliter ces démarches ?

Par Isadore

Bonjour,

Alors il n'est pas possible de faire venir en France votre mère pour qu'elle soit soignée aux frais de l'Etat français. Si elle ne peut être soignée correctement dans son pays, elle peut demander un visa de court séjour pour être soignée en France :

[url=https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/sejour-touristique-ou-prive]https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/sejour-touristique-ou-prive[/url]

Elle recevra des soins à ses frais, qu'elle pourra faire prendre en charge par son pays ou une assurance privée.

Si votre mère est à votre charge à l'étranger, et que vous subvenez à tous ses besoins : nourriture, logement, soins non remboursés dans son pays, elle peut demander un titre de séjour en tant qu'ascendant à charge de Français.

[url=https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/famille-de-francais]https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/famille-de-francais[/url]

Dans un tel cas, elle devra souscrire une assurance médicale privée couvrant les soins pendant ses trois premiers mois de séjour. Les soins non couverts par cette assurance seront à vos frais. Au bout de trois mois votre mère pourra demander une carte vitale)

Vous devrez justifier que vous serez en mesure de payer les frais nécessaires à l'entretien de votre mère en France : logement, nourriture, soins non remboursés, mutuelle...

Par SaRah

BonjourBonjour

Par SaRah

Bonjour,

Au bout de 3 mois quel titre de séjour doit elle faire?

L'assurance privée pendant les trois mois dont vous parlez est elle en France où en Égypte ?

Et si en France quelle assurance conseillée ?

Est ce qu'elle peut rentrer sur le territoire français par un visa tourisme pour les 3 mois ? Ou je lui fais une invitation de me visiter le document qu'on prend de la mairie ?

En vous remerciant infiniment par avance pour tout conseil en vous souhaitant une excellente journée,